

ANNEXE 2

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS

12 février 2009 : Circulaire disponible sur le site de l'Inspection Académique et dans les circonscriptions

SAISIE DES VŒUX

6 mars 2009 : Date limite de réception des candidatures à l'Inspection Académique pour un poste de conseiller pédagogique, de référent ou de directeur d'établissement spécialisé.

Date limite de prise de contact avec les associations gestionnaires des établissements spécialisés

25 mars 2009 : Ouverture du serveur: <https://bv.ac-versailles.fr>
et mise sur le site du livre des postes

Date limite de réception des candidatures pour un poste A.S.H. à titre provisoire ou par réaffectation

8 avril 2009 : Fermeture du serveur

Afin de recevoir votre arrêté d'affectation, il vous est demandé de transmettre une enveloppe autocollante demi format (23 cm x 16,5 cm) affranchie à 0,88 € (attention, ce tarif est susceptible de modification) et libellée à votre adresse personnelle à l'adresse suivante :

**Inspection académique du Val d'Oise
Service du Mouvement 1er degré
Immeuble le Président
2A Avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE CEDEX**

Vous pouvez également les déposer directement à l'accueil de l'Inspection Académique du lundi au vendredi (de 8h à 18h).

Il est impératif de vérifier l'exactitude de votre adresse personnelle qui figure sur l' I PROF et de signaler tout changement d'adresse à votre gestionnaire et d'envoyer une copie au service du mouvement. Cette adresse sera la seule utilisée pour les opérations du mouvement

Les participants peuvent modifier leur demande ou l'annuler jusqu'au **8 avril 2009** ([date de fermeture du serveur](#)).

ACCUSE DE RECEPTION

14 avril 2009 : Chaque participant reçoit dans sa boîte aux lettres IPROF l'accusé de réception de sa participation au mouvement. Sur cet accusé, figurent les vœux formulés ainsi que le barème de base (A.G.S., stabilité dans le poste et points pour enfant).

27 avril 2009 (Midi) : date limite de retour des contestations de barème (A.G.S., stabilité dans le poste et bonification pour enfants).

30 avril 2009 : Chaque participant bénéficiant de points supplémentaires au barème (Z.E.P./R.E.P., direction, langues vivantes, maître formateur et de conseiller pédagogique) reçoit un deuxième accusé de réception dans sa boîte aux lettres IPROF.

5 mai 2009 (Midi) : date limite de retour des contestations de barème pour les points supplémentaires seulement.

19 mai 2009 : Commission paritaire (**C.A.P.D.**) du mouvement à titre définitif.

Opérations du mouvement provisoire (juin – juillet) :

- Réaffectations sur postes spécifiques (Direction, ASH, CLIN et EDV) et priorités médicales
- Affectations des néo-titulaires actuellement à l'I.U.F.M.
- Affectations des personnes sans poste à titre définitif (seront traitées en priorité les éventuelles reconductions des actuels néo-titulaires)